

## COMMUNIQUE DE PRESSE



### Résiliation du contrat de liquidité conclu avec NATIXIS

**Saran, le 28 mars 2013** – AEROWATT annonce qu'il a été mis fin, le 22 mars 2013, au contrat de liquidité confié par ses anciens actionnaires de référence à NATIXIS portant sur les actions de la société AEROWATT.

Au jour de cette résiliation, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 834 titres AEROWATT
- 62 525,01 €

A la suite de l'apport de ces 2 834 actions AEROWATT à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par JMB Energie et actuellement en cours, les moyens résiduels au compte de liquidité étaient ainsi de 113 537,01 €.

Il est rappelé que lors de sa mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 6 529 titres AEROWATT
- 26 347,90 €

#### **A propos d'Aérowatt**

Code ISIN FR0010396119 – Mnémo : ALWAT

Producteur indépendant d'électricité à partir d'énergies renouvelables en France, Aérowatt intervient dans toutes les étapes de développement de centrales éoliennes et solaires, depuis l'identification des sites jusqu'à la vente d'électricité.

Au 31 décembre 2012, Aérowatt exploite 28 centrales éoliennes représentant 121 MW (86 MW détenus en propre) et 35 sites solaires équivalant à près de 21 MWc (10 MWc en propre).

Aérowatt a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires consolidé de 27,7 M€ provenant de la vente d'énergie verte.

#### **Aérowatt**

#### **ACTUS finance & communication**

Jérôme Billerey  
[aerowatt@aerowatt.fr](mailto:aerowatt@aerowatt.fr)  
02 38 88 64 64

Relations Presse :  
Relations Investisseurs :

Anne-Catherine Bonjour  
[acbonjour@actus.fr](mailto:acbonjour@actus.fr)  
Jérôme Fabreguettes-Leib  
[jfl@actus.fr](mailto:jfl@actus.fr)  
01 53 67 36 36